



Direction Générale des Services

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Bruno SIRE,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Vu la décision du Conseil d'Administration du 20 novembre 2012,

Donne délégation de signature à :

*Madame Charlotte RAULT, Maître de Conférences, Directrice du Département des Langues et Civilisation*

à l'effet de signer :

- les ordres de missions temporaires concernant tous les CF3 qui composent le CF2 920,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ces mêmes budgets.

La présente délégation prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Fait à Toulouse,  
Le 2 juillet 2013

Le délégataire,

Charlotte RAULT

Le Président,

